

## SCANDALE DÉPAKINE

# "On sait que l'on va devoir se battre pour l'avenir de Mattéo"

Alors que la procédure semblait avancer et qu'elle pouvait espérer toucher une indemnisation, une famille normande concernée par le scandale de la Dépakine a appris que l'expert désigné par le tribunal... était révoqué par un autre tribunal ! L'incompréhension est vive.

ANTHONY QUINDROIT

**Q**uand Mattéo arrive dans la vie de Véronique et Nicolas en 2006, les jeunes parents découvrent vite que leur petit « manque de tonicité ». Une impression confirmée par le pédiatre qui note des retards et des difficultés de développement : l'enfant marche tardivement, l'acquisition de la parole est compliquée... Des IRM et de nombreux examens montrent des malformations du crâne, du cœur, des jambes, des pieds...

**« ON ME DISAIT QU'IL NE FALLAIT SURTOUT PAS QUE J'ARRÊTE MON TRAITEMENT »**

Mattéo est « un bébé Dépakine » : un enfant né alors que sa mère était traitée avec ce médicament depuis quatre ans après la deuxième crise d'épilepsie de sa vie... quatorze ans après la première ; elle avait alors été traitée à la Dépakine pendant quelques années. L'antiépileptique de Sanofi n'est pas alors considéré en France comme dangereux pour les fœtus, malgré les échos médicaux arrivant de Belgique, d'Allemagne ou de Grande-Bretagne : « Mais nous avions pourtant demandé avant aux médecins si le médicament ne posait pas de problème pour une grossesse. Ce à quoi on m'a répondu qu'il ne fallait surtout pas que j'arrête le traitement, qu'une crise d'épilepsie pouvait me faire perdre mon enfant... », pointe Véronique. En 2011, Mattéo est diagnostiqué autiste. Et, peu ou prou à la même période, le scandale sanitaire éclate grâce à l'action de la lanceuse d'alerte Marine Martin : « On s'effondre, on s'en veut énormément. Mais tous les professionnels de santé nous disaient qu'il n'y avait pas de risque... », fustigent les parents.

### SIX ANS DE PROCÉDURES ET UN RETOUR À LA CASE DÉPART

Décidés à faire reconnaître le statut de victime de leur fils, Véronique et Nicolas saisissent la justice. Un combat long, fastidieux, pesant. La paperasse s'accumule, des experts sont nommés par le tribunal et expertisent l'enfant sous toutes ses coutures à plusieurs reprises. Et, alors que l'horizon semblait s'éclaircir, que de rares familles commençaient à être indemnisées, le ciel s'est assombri sans crier gare en août 2022 : au bout de six ans, l'un des experts nommés en toute



indépendance par un tribunal... est révoqué par une autre juridiction ! « Les avocats du laboratoire Sanofi ont trouvé un ancien lien entre cet expert et l'Agence nationale du médicament », évoque Nicolas. Six ans de procédure au broyeur pour un problème de forme, pas de fond. Un nouvel expert doit être nommé. Tout reprendre de zéro. Les longues heures de route pour se rendre aux expertises. Un adolescent nu ou presque passé aux cribles par des spécialistes. Et l'incertitude de voir un jour le bout de ce tunnel, d'être entendu, de voir à nouveau un expert révoqué et de tout recommencer... « On ne va pas abandonner. Cela durera cinq ans, dix ans, vingt ans... Mais, on se bat pour quoi ? Pas pour une somme d'argent qui ne compensera jamais tout ça mais pour la suite. Car on sait que l'on va devoir se battre pour l'avenir de Mattéo. » Et, même si le découragement guette, cet objectif-là les fait tenir. ■

Pour cette famille, la Dépakine représente des années de combats juridiques : « On ne fait pas le procès du médicament mais de l'absence d'information à l'époque sur les dangers pour les enfants à naître »

## 3 QUESTIONS À...



**MARINE MARTIN, LANCEUSE D'ALERTE ET PRÉSIDENTE DE L'APESAC**

### "Le but, c'est de décourager les familles"

Où en sont les indemnisations ? **Marine Martin** : « C'est long. Il y a 8 000 victimes sur le territoire national. La majeure partie des familles a choisi de se faire indemniser par l'Oniam (Office national d'indemnisation des accidents médicaux), à l'amiable, dispositif que j'ai pu mettre en place

avec l'Apesac (Aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant). L'État prend en charge 30 % de l'indemnisation et Sanofi doit prendre les 70 % qui restent. Sauf que Sanofi ne paye pas. L'Oniam se retourne donc contre le laboratoire. Actuellement, il y a 350 procédures en cours et 35 millions d'argent public dehors. Il faut un moyen législatif pour les contraindre à payer. »

Que s'est-il passé pour cette famille normande ?

« Dans les dossiers en justice, cinq étaient suivis par cet expert qui a finalement été révoqué car les avocats ont trouvé qu'il avait travaillé il y a des années pour un

organisme dont l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé était partie prenante... Le but, c'est de décourager les familles, de les pousser vers l'Oniam et l'indemnisation au rabais ! »

Comment va avancer le dossier ?

« Sanofi a été condamné en janvier 2022 suite à une action de groupe. Ils font appel. Du côté de l'Oniam, il y a 850 dossiers en attentes, et environ cinq sont traités chaque jeudi... Et pour les familles, dont beaucoup sont découragées, c'est 30 à 40 % de ce qu'elles pourraient toucher au tribunal. Alors que, derrière, nos enfants sont dépendants à vie. »